

OFFICES ET PAPAUTÉ

UNE QUESTION OUVERTE

La papauté connaît, entre XIV^e et XVII^e siècle, des évolutions remarquables qui coïncident avec l'affirmation de l'État en Europe occidentale. Même sans remonter au terme de cette période – à d'illustres devanciers comme le fut à sa manière le cardinal De Luca¹ – un simple et rapide coup d'œil historiographique sur la question «offices et papauté» révèle le foisonnement des travaux, l'ampleur des problématiques, pour tout dire, le renouvellement constant de nos connaissances sur les rapports entretenus par ce pouvoir sans équivalent avec les diverses formes d'autorité et de gouvernement.

La nature même de l'État en général, et singulièrement la genèse de sa forme dite «moderne», avait, il y a un demi-siècle, retenu l'attention d'un Federico Chabod². Un ample programme de travail européen, conçu et mis en œuvre au cours des années 1980-1990, la prit pour objet d'étude et déboucha sur de multiples rencontres, en grande partie orchestrées par Jean-Philippe Genet. Cette réflexion essentielle à notre approche des organismes de pouvoir dans les derniers siècles du Moyen Âge et durant la première époque moderne – essentielle parce que régulièrement revisitée et dépouillée de ses excès – a donné naissance à une série de volumes synthétiques, œuvres

¹ G. B. De Luca, *Relatio Romanae Curiae forensis eiusque Tribunalium et Congregationum (...)*, dans Id., *Theatrum veritatis et iustitiae sive decisivi discursus (...)*, XV, Lyon, 1697, partie 2; voir aussi G. Ermini, *La curia romana forense del secolo XVII nella relazione di Giovanni Battista De Luca*, dans *Archivio storico italiano*, 138, 1980-1, p. 41-57.

² F. Chabod, *Y-a-t-il un État de la Renaissance?*, dans *Actes du Colloque sur la Renaissance organisé par la Société d'histoire moderne (...)*, Sorbonne 30 juin-1^{er} juillet 1956, Paris, 1958 (*De Pétrarque à Descartes*, 3), p. 57-74, réimpr. Id., *Esiste uno Stato del Rinascimento?*, dans *Scritti sul Rinascimento*, Turin, 1967, p. 591-623; voir M. Moretti, *La nozione di Stato moderno nell'opera storiografica di Federico Chabod: note e osservazione*, dans *Società e storia*, 6, 1983, p. 849-908 et G. Petralia, «Stato» e «moderno» in Italia e nel Rinascimento, dans *Storica*, 8, 1997, p. 9-52.

de spécialistes internationaux, qui dressent ainsi un tableau perpétuellement actualisé de nos connaissances en la matière³.

Ce programme de recherche européen favorisa l'ouverture d'enquêtes parallèles sur des pays ou des thématiques plus précises. Les interrogations dialectiques sur les formes du pouvoir dans l'Italie du Trecento et du Quattrocento, traditionnellement considérée comme un fécond laboratoire politique, n'avaient jamais cessé⁴. Récemment, l'État y fut analysé comme un «système d'institutions», dont le développement était une puissante lame de fond sur laquelle s'entrecroisaient, se combattaient, faisaient alliance des forces et des intentions dissemblables⁵ – des pouvoirs

³ *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome*, 1984, Rome, 1985 (Collection de l'École française de Rome, 82); J.-P. Genet et B. Vincent (éd.), *État et Église dans la genèse de l'État moderne. Actes du colloque de Madrid*, 1984, Madrid, 1986 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 1); F. Autrand (éd.), *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Paris*, 1984, Paris, 1986; J.-P. Genet et M. Le Mené (éd.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution. Actes du colloque de Fontevraud*, 1984, Paris, 1987; N. Coulet et J.-P. Genet (éd.), *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État. Actes du colloque de La Baume-lès-Aix*, 1984, Paris, 1990; N. Bulst et J.-P. Genet (éd.), *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XII^e-XVIII^e siècle). Actes du Colloque de Bielefeld*, 1985, Paris, 1988; *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome*, 1987, Rome, 1991 (Collection de l'École française de Rome, 147); *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes de Paris, 1987-1988*, Rome, 1993 (Collection de l'École française de Rome, 168); J.-P. Genet (éd.), *L'État moderne : genèse. Bilans et perspectives. Actes du colloque de Paris*, 1989, Paris, 1990; *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne, Actes du colloque de Rome*, 1990, Rome, 1993 (Collection de l'École française de Rome, 171); J.-P. Genet et G. Lottes (éd.), *L'État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècle. Apports et limites de la méthode prosopographique. Actes du colloque de Paris, 1991*, Paris, 1996; R. Bonney (éd.), *Economic systems and State finance*, Oxford, 1995, trad. fr. *Systèmes économiques et finances publiques*, Paris, 1997; W. Reinhard (éd.), *Power Elites and State building*, Oxford, 1996, trad. fr. *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, 1996; *Rome et l'État moderne européen : une comparaison typologique. Actes du colloque de Rome, 2002*, à paraître.

⁴ On renvoie à l'anthologie en trois volumes éditée par E. Rotelli et P. Schiera, *Lo Stato moderno*, Bologne, 1971, et notamment au vol. I, *Dal Medioevo all'età moderna*; G. Chittolini (éd.), *La crisi degli ordinamenti comunali e le origini dello Stato del Rinascimento*, Bologne, 1979; G. Miglio, *Genesi e trasformazione del termine-concetto «stato»*, in *Stato e senso dello stato oggi in Italia*, Milan, 1981, p. 65-86, repris dans Id., *Le regolarità della politica*, II, Milan, 1988, p. 799-832.

⁵ G. Chittolini, A. Molho et P. Schiera (éd.), *Le origini dello Stato moderno in Italia secoli XIV-XVI*, Bologne, 1994 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico*, 39); S. Gensini (éd.), *Principi e città alla fine del Medioevo*, San Miniato, 1996 (*Centro di Studi sulla civiltà del Tardo Medioevo San Miniato. Collana di Studi e ricerche*, 6; *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, Saggi, 41).

informels⁶ en somme – qui contribuaient à son évolution. Autre thème labouré par ces grandes entreprises de recherche, le rôle de l'Église et des églises nationales : les historiographies allemandes et italiennes lui firent même une place tout à fait centrale au travers des concepts de *disciplinamento* ou de *Disziplinierung*⁷. On chercha plus particulièrement à mieux définir les relations complexes (interpénétration, contrôles réciproques) qui unissaient l'Église à l'État en tant que modèle, mais aussi aux États européens, qui entraient en conflit ou intégraient dans leur construction une partie de ses structures (émergence des Églises nationales)⁸. De la sorte, les études dédiées à la papauté se trouvèrent presque au confluent de ces interrogations multiples; et les organisateurs d'une rencontre dédiée au fonctionnement administratif de la papauté à l'époque avignonnaise sentirent bien que le cas pontifical, pour être irréductible à un *topos* étatique, n'en était pas moins une source riche d'exemplarité⁹.

Au reste, quelques décennies avant ces vastes enquêtes collectives, l'étude de la souveraineté des papes était entrée de plein pied dans l'historiographie pontificale, au même titre que l'ensemble des institutions ecclésiastiques¹⁰. Contemporaines des réflexions renouvelées sur la nature de la monarchie en Europe¹¹, diverses études ou-

⁶ A. Paravicini Bagliani et A. Vauchez (éd.), *Poteri carismatici e informali : Chiesa e società medioevali*, Palerme, 1992.

⁷ P. Schiera, *Disciplina, Stato moderno, disciplinamento : considerazioni a cavallo fra la sociologia del potere e la storia costituzionale*, dans P. Prodi et C. Penuti (éd.), *Disciplina dell'anima, disciplina del corpo e disciplina della società tra medioevo ed età moderna*, Bologne, 1994 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderni* 40), p. 21-46.

⁸ Voir note 3; H. Millet (éd.), *I canonici al servizio dello Stato in Europa secoli XIII-XVI*, Modène, 1993; P. Moraw, *Les clercs dans l'État*, dans *Les élites du pouvoir et la construction...*, p. 237-257; R. Bizocchi, *Chiesa, religione, Stato agli inizi dell'età moderna* et G. Fragnito, *Istituzioni ecclesiastiche e costruzione dello Stato. Riflessioni e spunti*, dans *Origine dello Stato...*, p. 493-513 et 531-550.

⁹ *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, 1990 (*Collection de l'École française de Rome*, 138).

¹⁰ W. Ullmann, *The Papacy as an Institution of Government in the Middle Ages*, dans G. J. Cuming (éd.), *Papers read at the second winter and summer meetings of the Ecclesiastical History Society*, Londres, 1965 (*Studies in Church history*, 2), p. 78-101; L. Pasztor, *L'histoire de la Curie romaine, problème d'histoire de l'Église*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 64, 1969, p. 353-366. En dehors de l'Église catholique, voir K. Robbins, *Institutions and illusions : the dilemma of the modern ecclesiastical historian*, dans D. Baker (éd.), *The material sources and methods of ecclesiastical history*, Oxford, 1975 (*Studies in Church history*, 11), p. 355-365.

¹¹ W. Ullmann, *The Growth of Papal Government in the Middle Ages. A study in the ideological relations of clerical to lay power*, Londres, 1955; F. Hartung et R. Mousnier, *Quelques problèmes concernant la monarchie absolue*, dans *Comitato internazionale di Scienze storiche. X Congresso internazionale di scienze storiche*,

vraient la voie¹². À une époque où les réalités économiques s'imposaient aux travaux des historiens, de nombreux chercheurs appelaient l'attention de la communauté scientifique sur des aspects négligés de l'histoire de la papauté¹³.

Des œuvres-maîtresses, sous les plumes de Paolo Prodi, d'une part, et de Marco Caravale et Alberto Caracciolo d'autre, opposèrent au tournant des années 1970 et 1980 deux analyses d'évolution dans le long terme du système étatique pontifical¹⁴. Le développement d'un organisme à caractère absolutiste et relativement centralisé fut remis en cause par une démonstration insistant sur la puissance des forces centrifuges et les contradictions apparentes de ce soi-disant processus de centralisation¹⁵. Les défis lancés par ces synthèses

Roma, 4-11 settembre 1955. *Relazioni. IV. Storia moderna*, Florence, 1955, p. 1-55; R. Schnurr, *Individualismus und Absolutismus*, Berlin, 1963, trad. it., *Individualismo e assolutismo*, Milan, 1979.

¹² P. Partner, *The Papal State under Martin V. The administration and government of the temporal power in the early Fifteenth century*, Londres, 1958; D. Waley, *The papal state in the Thirteenth Century*, Londres, 1961; G. Carocci, *Lo Stato della Chiesa nella seconda metà del sec. XVI*, Milan, 1961; J. Delumeau, *Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI^e siècle*, dans *Revue historique*, 226, 1961, p. 399-410. M. J. Wilks, *The problem of Sovereignty in the later Middle Ages. The Papal Monarchy with Augustinus Triumphus and the Publicists*, Cambridge, 1963; W. D. Mac Cready, *Papal Plenitudo potestatis and the source of temporal authority in late medieval papal hierocratic theory*, dans *Speculum*, 48, 1973, p. 654-674. Signalons enfin la synthèse de P. Partner, *The lands of St. Peter : the papal state in the Middle Ages and the early Renaissance*, Berkeley-Los Angeles, 1972.

¹³ J. Delumeau, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, 2 vol., Paris, 1957-1959 (BEFAR, 184); M. Monaco, *La situazione della Reverenda Camera Apostolica nell'anno 1525. Ricerche d'archivio (un contributo alla storia delle finanze pontificie)*, Rome, 1960; Id., *Le finanze pontificie al tempo di Paolo V. la fondazione del primo banco pubblico di Roma (Banco di S. Spirito)*, Lecce, 1974; A. Caracciolo, *I Bilanci dello Stato ecclesiastico tra XVI e XVIII secolo : una fonte e alcune considerazioni*, dans *Méthodologie de l'histoire et sciences humaines. Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, 2 vol., Toulouse, 1973, II, p. 99-103; M. Caravale, *La finanza pontificia nel Cinquecento : le provincie del Lazio*, Camerino, 1974; Id., *Entrate e uscite dello Stato della Chiesa in un bilancio della metà del Quattrocento*, in *Per Francesco Calasso. Studi degli allievi*, Roma, 1978, p. 167-190.

¹⁴ P. Prodi, *Lo sviluppo dell'assolutismo nello Stato pontificio*, I [seul paru], Bologne, 1968; M. Caravale et A. Caracciolo, *Lo Stato pontificio da Martino V a Pio IX*, Turin, 1978 (*Storia d'Italia*, 14); voir aussi de P. Prodi, *La sovranità temporale dei Papi e il Concilio di Trento*, dans Id. et H. Jedin (éd.), *Il concilio di Trento come crocevia della politica europea*, Bologne, 1979 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderni* 4), p. 65-83, et surtout, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, 1982. M. M. Bullard considérait en 1994 que l'ouvrage de P. Prodi était une « borne milliaire » de l'historiographie pontificale (*L'altra «anima» della Chiesa nella prima età moderna*, dans *Origine dello Stato...*, p. 515-529, part. p. 518).

¹⁵ Le débat est toujours ouvert; voir S. Carocci, *Governo papale e città nello Stato della Chiesa. Ricerche sul Quattrocento*, dans *Principi e città...*, p. 151-224.

furent relevés sans tarder par divers auteurs qui en contestèrent certaines des conclusions. L'idée même d'absolutisme et d'État moderne appliquée à une monarchie pontificale qui ne pouvait encore compter avec une classe dirigeante et financière laïque suffisante, était ainsi fortement mise en doute¹⁶. Ailleurs, une centralisation effective dès le XVI^e siècle paraissait une interprétation trop optimiste¹⁷. Il faut semble-t-il attendre le Seicento pour observer la concrétisation de quelques tendances, l'État ecclésiastique n'étant souvent considéré que comme un appendice de la souveraineté du pape¹⁸. L'analyse qu'avait proposée en 1977 un médiéviste de la puissance temporelle du pape n'est-elle pas au fond transposable à travers les siècles : « Terre e zone diverse e frammentate, unite solo dal vincolo tutto superiore, esterno, maiestatico della sovranità pontificia »¹⁹?

Cette recherche collective n'a pas pour ambition de discuter de la nature du pouvoir pontifical et de rechercher une réponse péremptoire et exhaustive aux questionnements que suscite celui-ci. Mais, il nous a semblé que les remarques liminaires que Paolo Prodi émettait voilà vingt ans étaient encore très largement valides : « [Ci sono] territori di ricerca in gran parte inesplorati, nei quali anche dopo anni di lavoro le zone d'ombra continuano a prevalere sui piccoli recinti nei quali si è potuto illuminare e ordinare qualcosa »²⁰.

Elle tente tout d'abord d'être un pont dressé entre les continents médiévaux et modernes. Il ne s'agissait nullement d'exclure tel ou tel élément des XIII^e et XVIII^e siècles – et certaines contributions y firent allusion avec bonheur – mais de trouver, avec volontarisme, un terrain de rencontre entre médiévistes et modernistes, qui pût valablement s'affranchir d'une traditionnelle approche « séculaire »²¹.

¹⁶ A. Carraciolo, *Sovrano pontefice e sovrani assoluti*, dans *Quaderni storici*, 52, 1983, p. 279-286.

¹⁷ C. F. Black, *Perugia and the Papal Absolutism in the Sixteenth Century*, in *The English Historical Review*, 96, 1981, p. 509-539; B. G. Zenobi, *Le «ben regolate città»*. *Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Rome, 1994; A. de Benedictis, *Repubblica per contratto. Bologna : una città europea nello Stato della Chiesa*, Bologne, 1995.

¹⁸ A. Gardi, *La fiscalità pontificia tra medioevo ed età moderna*, dans *Società e storia*, 33, 1986, p. 509-557.

¹⁹ P. Colliva, *Il cardinale Alborno, lo Stato della Chiesa, le Constitutiones Aegidianae (1353-1357)*, Bologne, 1977 (*Studia Albormotiana*, 32), p. 156. L'État n'aurait été qu'« un tessuto di realtà contrapposte ed estranee (quando non ostili) l'una all'altra, bilanciatesi reciprocamente e, nella rispettiva contrapposizione, assicuranti un effettivo spazio per l'esercizio dei poteri maiestatici del Pontefice. Mancava dunque completamente alla curia il senso dello Stato come unità ed entità autonoma e concreta » (p. 161).

²⁰ P. Prodi, *Il sovrano pontefice...*, p. 7.

²¹ Sur le « cloisonnement séculaire » des historiens, voir entre autres D. Milo,

La périodisation adoptée par les recherches fait en effet souvent la part belle à un découpage strict, qui donne la physionomie d'un pontificat, voire d'un siècle, tourne autour de bornes chronologiques beaucoup trop rigidifiées par l'historiographie, voire infranchissables, en amont comme en aval, et qui induit la définition hâtive de séquences médiévale, pré-moderne, moderne, etc.

Ce qui, à nos yeux, constitue un des obstacles majeurs à une meilleure compréhension des enjeux que représente l'étude du pouvoir pontifical résulte de l'analyse traditionnellement distincte que l'on fait de la Curie et de l'État, de la ville de Rome, d'Avignon et des territoires placés sous la souveraineté temporelle du souverain pontife. Rares sont les travaux qui s'aventurent à relier l'étude de l'une et de l'autre et à mesurer la nature et l'étendue des liens qui les unissent. Lorsque une synthèse, comme celle de Paolo Prodi, tenta de remédier à ces « handicaps » historiographiques, elle dut recourir plus souvent à des sources normatives ou aux auteurs de traités, comme celui que le cardinal De Luca consacrait à la Curie romaine, plutôt qu'aux actes de la pratique. Priorité a donc été donnée, autant que faire se pouvait, à la mise en œuvre de sources inédites.

La thématique autour de laquelle nous avons choisi de travailler, les offices et les charges publiques en général, n'est pas neuve. L'histoire des institutions et la prosopographie appartiennent aux secteurs historiographiques les plus constants et les plus féconds des études consacrées à la papauté. De Walter von Hofmann²² à Christoph Weber²³, en passant par la récente constitution d'un site internet dû à Thomas Frenz²⁴, la liste de ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice de la connaissance des hommes et des institutions qu'ils ont animées, serait longue à établir. Pour autant, cette construction du savoir demeure imparfaite. Rappelons seulement qu'il n'existe toujours pas de manuel des institutions pontificales en dehors des dictionnaires encyclopédiques consacrés au Saint-Siège en général²⁵.

Au thème « primaire » des offices et des officiers, s'est rapidement joint celui des clientèles et des fidélités dont le succès historio-

Trahir le temps, Paris, 1991 et J. Leduc, *Les historiens et le temps. Conceptions, problématiques, écritures*, Paris, 1999 (part. chap. 2).

²² *Forschungen zur Geschichte der kurialen Behörden vom Schisma bis zur Reformation*, 2 vol., Rome, 1914 (*Bibliothek des K. Preussischen Historischen Instituts*, 12-13), rééd. anast. Turin, 1971.

²³ *Legati e governatori dello Stato pontificio (1550-1809)*, Rome, 1994 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato, Sussidi*, 7).

²⁴ *Funktionärlisten für die apostolische Kanzlei im Internet*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 81, 2001, p. 570-576.

²⁵ N. Del Re, *La Curia Romana. Lineamenti storico-giuridici*, 1^{re} édition, Rome, 1941, 4^e édition, Cité du Vatican, 1998.

graphique, fondé sur les travaux de Roland Mousnier²⁶, de Wolfgang Reinhard²⁷ et des écoles anglo-saxonnes²⁸, a été assez général des années 1970 aux années 1990. Il s'agissait d'appréhender les phénomènes sociaux-politiques qui sous-tendaient le fonctionnement des institutions, de comprendre la pratique sociale du pouvoir en s'attaquant à ses réseaux. Appliquées à la papauté, ce type d'études trouva tout naturellement un terreau favorable dans les familles cardinales²⁹. Si les travaux de Wolfgang Reinhard ont mis en œuvre ces diverses approches il y a déjà un quart de siècle pour introduire une grille de lecture inédite du népotisme pontifical et en analyser au plus près la réalité socio-économique³⁰, des contributions récentes viennent de rappeler tout l'intérêt qu'il y a à croiser ces multiples fils historiographiques³¹.

²⁶ R. Mousnier, *Les concepts d'«ordres», d'«états», de «fidélité» et de «monarchie absolue» en France de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Revue historique*, 502, 1972, p. 289-312; Id., *Problèmes de stratification sociale. Actes du colloque international (1966)*, Paris, 1968 (*Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, Série Recherches*, 43. *Travaux du Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne*, 5). Le volume d'hommages consacré au maître par ses élèves tourne précisément autour de ces problématiques : Y. Durand (éd.), *Hommages à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, 1981.

²⁷ L'étude fondatrice de W. Reinhard est *Papstfinanz und Nepotismus unter Paul V. (1605-1621). Studien und Quellen zur Struktur und zu quantitativen Aspekten des päpstlichen Herrschaftssystems*, 2 vol., Stuttgart, 1974 (*Päpste und Papsttum*, 6); Id., *Freunde und Kreaturen. Verflechtung als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppe. Römische Oligarchie um 1600*, Munich, 1979 (*Schriften der Philosophischen Fakultäten der Universität Augsburg*, 14); et tout récemment, *Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo*, dans *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 2001, p. 59-78.

²⁸ Parmi une bibliographie abondante citons S. Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth Century France*, Oxford, 1986; A. Maczak (éd.), *Klientensysteme im Europa der Frühen Neuzeit*, Munich, 1988 (*Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien*, 9) trad. it. *Padrini e clienti nell'Europa moderna (secoli XV-XIX)*, Parme, 1986 (*Cheiron : materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, 5); *Hofgesellschaft und Höflinge an europäischen Fürstenhöfen in der Frühen Neuzeit (15.-18. Jh.)*; K. Malettke et C. Grell (éd.), *Société de cour et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Münster, 2001 (*Forschungen zur Geschichte der Neuzeit*, 1).

²⁹ P. Hurtubise, *Familiarité et fidélité à Rome au XVI^e siècle : les «familles» des cardinaux Giovanni, Bernardo et Antonio Maria Salviati*, dans *Hommages à Roland Mousnier...*, p. 336-350; G. Fragnito, «Parenti» e «familiari» nelle corti cardinalizie del Rinascimento, dans C. Mozzarelli (éd.), «*Familia del Principe e famiglia aristocratica*, II, Rome, 1988, p. 565-587; P. Jugie, *Les familiae cardinales et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon; esquisse d'un bilan*, dans *Aux origines de l'État moderne...*, p. 41-59.

³⁰ W. Reinhard, *Papstfinanz...*

³¹ R. Ago, *Carriere e clientele nella Roma barocca*, Roma-Bari, 1990; M. A. Visceglia, *Burocrazia, mobilità sociale e patronage alla corte di Roma tra Cinque e Seicento. Alcuni aspetti del recente dibattito storiografico e prospettive di*

Lorsque les médiévistes se sont penchés sur la question – la vulgarisation des idées aristotéliennes faisant des officiers les garants du bien commun les y invitait³² – ils admirent que l'office n'eut pas de prime abord le sens technique qu'il acquit à l'époque moderne, quand il désignait des charges publiques, permanentes, régulières, rémunérées. Son sens était vague. La même personne pouvait cumuler ou passer d'un service privé à un service public. L'officier, dont la charge n'était pas toujours juridiquement constituée, désignait alors celui (quel qu'il fût), qui exerçait une fonction au nom d'un monarque, d'un noble de haut rang ou d'une réalité institutionnelle³³. Entre le XIV^e et le XVII^e siècle, le service du pape impliquait-il automatiquement la notion de fonction publique et d'esprit de corps? Rien n'est moins sûr³⁴. Entre office et charge publique la frontière est sans doute bien mince. Certains caractères inhérents à l'office

ricerca, dans *Roma moderna e contemporanea*, 3, 1995, p. 11-55; S. Carocci, *Il nepotismo nel medio Evo. Papi, cardinali e famiglie nobili*, Rome, 1999 (*La corte dei papi*, 4).

³² T. Renna, *Aristotle and the French Monarchy 1260-1303*, dans *Viator*, 9, 1978, p. 309-324; U. Mazzone, «*El buon governo*». *Un progetto di riforma generale nella Firenze savonaroliana*, Florence, 1978; P. Schiera, *Il Bonum comune fra corpi e disciplina : alle radici della politica nel medioevo*, in *Democrazia e diritto*, 1991, p. 29-51.

³³ F. Autrand, *Offices et officiers royaux en France sous Charles VI*, dans *Revue historique*, 242, 1969, p. 285-338; *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles. Actes du XIV^e colloque historique franco-allemand (Tours, 1977)*, Munich, 1980 (*Beihefte der Francia*, 10); G. Cerboni Baiardi, G. Chittolini et P. Floriani (éd.), *Federico da Montefeltro : lo Stato, le arti, la cultura*, Rome, 1986; J. Kerhervé, *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, 2 vol., Paris, 1987; T. Dean, *Land and power in late medieval Ferrara : the rule of the Este 1350-1450*, Cambridge, 1988; A. Viggiano, *Governanti e governati, legittimità del potere ed esercizio dell'autorità sovrana nello Stato veneto della prima età moderna*, Trévise, 1993; G. Castelnuovo, *Ufficiali e gentiluomini : la società sabauda nel tardo medioevo*, Milan, 1994; L. Mannori, *Il Sovrano tutore : pluralismo istituzionale e accentramento amministrativo nel principato dei Medici (secoli XVI-XVIII)*, Milan, 1994; I. Lazzarini, *Fra un principe ed altri Stati : relazioni di potere e forme di servizio a Mantova nell'età di Ludovico Gonzaga*, Rome, 1996 (*Nuovi studi storici*, 32); O. Mattéoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, 1998; voir également les actes des colloques éd. par F. Leverotti, *Cancellaria e amministrazione negli Stati italiani del Rinascimento*, dans *Ricerche storiche*, 24, 1994, p. 277-424 et *Gli ufficiali negli Stati italiani del Quattrocento*, Pise, 1997 (*Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Quaderni* 1).

³⁴ On renvoie aux deux premiers volumes de M. Pinet (éd.), *Histoire de la fonction publique en France* (P. Riché, É. Bournazel et F. Autrand, *Des origines au XV^e siècle*, et J. Godechot, J. Imbert, J. Meyer et J. Nagle, *Du XVI^e au XVIII^e siècle*), Paris, 1993. De même toujours en ce qui concerne le cas français N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, 1996.

médiéval se retrouvent à l'époque moderne; et la solidité apparente de certaines fonctions au XIV^e siècle étonne des historiens pourtant rompus aux bouleversements politiques. Pourquoi forcer une interprétation en établissant d'emblée un vocabulaire commun? Dès lors qu'il s'agissait, non de faire l'histoire des institutions proprement dites, mais de se livrer à une sociologie des institutions, tenter d'imposer un angle d'analyse contraignant aurait été contre-productif.

Les deux rencontres romaines de 2001 et 2002 se sont organisées autour des thèmes «nature des offices» et «carrières et destins des officiers». Autour du pape, la multiplicité des interactions, entre service de l'Église, service curial et service de l'État proprement dit, donne à l'exercice des charges un caractère singulier, difficilement assimilable aux modèles en vigueur dans d'autres territoires européens³⁵. Sans qu'il fût question de pratiquer un nominalisme absurde dans le domaine de l'histoire institutionnelle, une meilleure définition de l'office, dans sa dimension la plus absolue, la plus large, était nécessaire. La première rencontre, introductive, générale, avait cet objectif. Implicitement, elle devait aussi guider les travaux futurs et impliquait à l'évidence des digressions vers l'histoire des institutions, la diplomatique, l'archivistique, vers ces traces documentaires qui disent l'office et nous permettent de mieux cerner la diversité de ses formes.

Enrôlant la prosopographie ou la biographie au service de leur démonstration, les historiens venus à la deuxième rencontre ont sondé le fonctionnement concret des diverses formes de service. Régulé par un mouvement alternatif né de la succession de phases d'expansion et de rétraction de l'autorité – fréquemment lié à la singularité de quelques pontificats – la création, le nombre, la diversité des offices, permettent sans doute de mesurer le développement d'un système institutionnel. Ils laissent souvent entier un débat ouvert : entre le souverain et l'institution, qui servent les officiers? En servant le pape, il servirent l'institution et se servirent eux-mêmes, auraient pu répondre Bernard Guenée et Robert Descimon³⁶. Afin de mieux rendre compte de la dimension humaine de la machine administrative, les intervenants se sont donc penché sur les carrières, les réseaux qui furent mis en œuvre pour faire triompher projets politiques et ambitions personnelles.

³⁵ P. Partner, *The Pope's Men : the Papal Civil Service in the Renaissance*, Oxford, 1990.

³⁶ B. Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Strasbourg, 1963; R. Descimon, *Les élites au pouvoir et le prince : l'État comme entreprise*, dans *Les élites du pouvoir...*, p. 133-162.

À l'issue de ces deux séances – s'il est possible de prétendre dresser un bilan d'une recherche destinée à être poursuivie – il nous semble que les travaux des chercheurs confirmés et des doctorants, venant d'horizons géographiques, intellectuels et professionnels variés, qui ont pris part à ces cinq journées de réflexion, ont largement contribué à améliorer nos connaissances sur la spécificité du pouvoir pontifical et la diversité des réponses apportées aux problèmes de gouvernement qu'il rencontra³⁷. Il va sans dire que cette enquête n'a jamais eu la prétention d'offrir une réponse définitive, encore moins de constituer un « paradigme interprétatif », mais d'ouvrir des pistes de recherches, mettant en lumière des mécanismes, des facteurs de cohésion interne et de développement, et des contradictions, des tensions, voire des éléments d'immobilisme dans cette évolution.

Sans nul doute, l'entourage personnel du souverain prend un tour singulier dès lors qu'il est rapporté à cette première évidence que constitue le caractère électif de la monarchie pontificale. La variété d'expression et d'ampleur du clientélisme a été appréhendée tout d'abord à son sommet, en posant le problème de la familiarité pontificale, des cuisiniers aux parents du pape, le népotisme de gouvernement n'étant sans doute que la partie la plus voyante de ce phénomène. Le pouvoir en général est fondé sur un ensemble de relations qui ont besoin d'être continuellement vivifiées par la concession de faveurs, d'honneurs et de bénéfices matériels ainsi que l'ont montré les nombreuses analyses dédiées à une charge particulière sur la longue durée.

La multiplication des charges curiales est un des principaux moyens permettant de mesurer le développement d'un système institutionnel. Cette évolution génère une plus grande diversité et une grande complexité des formes de service. Même si la variété et la souplesse des réponses concrètes que le pouvoir central apporte aux problèmes de gouvernement de l'institution ecclésiastique et de l'État dé-

³⁷ Pour divers motifs, il n'a pas été possible d'imprimer dans ce volume les communications présentées par R. Ago (*Lo Stato della Chiesa nel contesto culturale europeo : il governo dei «savi magistrati» da Cicerone a De Luca*), G. Chittolini et M. Lunari (*In periferia : ufficiali pontifici nel ducato di Milano*), F. Allegrezza (*Il cardinale legato : Napoleone Orsini in partibus Tusciae nel 1306-1309*), A. Lancionelli (*I castellani delle rocche della Chiesa : l'organizzazione provinciale nei secoli XIV-XV*), G. Pizzorusso (*Dagli affari missionari ai rapporti di Curia. Le carriere dei segretari di Propaganda Fide nel XVII secolo*), A. Roth (*Burocrati baciati dalle muse, o musicisti baciati dai burocrati? Cantores capellani capelle pape : curiali tra servizio divino e apparato burocratico*), H. Schwedt («*Uomo di libro ma non di negozio*». *Erudizione e politica alla Curia pontificia : le congregazioni dell'Inquisizione e dell'Indice*).

pendent étroitement de l'environnement culturel des cercles dirigeants. Il subsiste toutefois une certaine contradiction entre le discours et les pratiques. Les lettres de nomination des officiers proclament au XIV^e siècle des intentions que les mécanismes d'accès aux charges semblent contredire. Indubitablement, une fois atteint un certain niveau de développement de la machine administrative, la question de la capacité à réformer les organes, le problème de l'immobilisme de certaines structures et des mentalités se posent. Car les divers services de la curie s'organisent avec le temps et sont susceptibles de défendre leurs intérêts de groupe contre tout projet de réforme.

On s'est beaucoup interrogé sur les hommes et les modes de représentation du pape en dehors de la Curie. Les fonctions politiques et le rôle clé dans le gouvernement des populations de l'État pontifical de ces «princes de l'Église» que sont les cardinaux ne cessèrent de se développer du XIV^e au XVII^e siècle. L'action du chef de la Chrétienté ne saurait en effet se laisser enfermer dans l'espace borné de sa domination temporelle, en particulier dans le domaine des affaires bénéficiales³⁸. La richesse des terrains labourés par les intervenants signale bien cette préoccupation majeure de l'autorité. Elle induit tout naturellement des réflexions sur les modes de liaisons de la périphérie au centre – non pas qu'il s'agisse de mettre en exergue le gouffre culturel entre le curialiste et l'officier local, gouffre sans doute moins apparent en termes de connaissances techniques que de pratiques socio-politiques – mais d'analyser les échanges, les réponses et les exigences des gouvernés aux gouvernants. En découle la diversité des modes de progression et des connexions parfois indispensables entre charges curiales et charges périphériques pour relancer une carrière.

L'étude des carrières des officiers du pape a justement retenu l'attention de nombreux intervenants. Il fallait identifier les mécanismes de la progression ou du statu quo, cerner ce qui constitue l'aboutissement d'une carrière, ce qui fait une élite administrative, autant qu'expliquer la difficulté qu'il y a pour le pouvoir d'obtenir un personnel d'administration d'égale qualité sur l'ensemble de l'espace gouverné. Enfin, cette recherche aurait été bien incomplète sans la présence de portraits de serviteurs de la papauté, portraits dont le caractère singulier éclaire d'une dimension humaine les justes réflexions faites à travers l'étude des structures et des pratiques du pouvoir.

³⁸ Ce point avait déjà été souligné par R. Bizzocchi, *Ecclésiastiques toscans et officiers de la Curie romaine pendant la Renaissance*, dans *L'État moderne et les élites...*, p. 327-335. Il avait été repris au cours de la première table ronde en 2001 par G. Chittolini et M. Lunari.

Certes, il reste encore beaucoup à faire en la matière. On pourra ainsi à bon droit regretter que n'aient pas été davantage mises à contribution les si prometteuses archives notariales, faiblesse persistante de l'historiographie pontificale. Pour autant, ces travaux ont ouvert la voie à une meilleure compréhension des mécanismes à la fois curiaux et périphériques qui régissent les évolutions fondamentales connues par la papauté entre le XIV^e et le XVII^e siècle. Ils démontrent, une fois encore, la vitalité de ces problématiques et leur renouvellement constant.

Armand JAMME
Olivier PONCET